



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travailleurs de la mine : montant des pensions

Question écrite n° 121066

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à propos de la revalorisation des retraites minières. Le niveau des retraites s'est sensiblement dégradé depuis des années en particulier depuis l'indexation de l'évolution des retraites sur les salaires décidées en 1987 par le Gouvernement de l'époque et son ministre des affaires sociales, M. Séguin. La situation des veuves est plus dramatique dont leur pension de réversion équivaut à un taux de 54 % de la retraite de leur mari soit environ 500 euros aujourd'hui, c'est-à-dire bien en dessous du seuil de pauvreté. Il est, par ailleurs, indispensable de reconsidérer très rapidement le rattrapage des retraites minières qui a été envisagées lors des négociations entamées en 2001 au cours desquelles Elisabeth Guigou, alors ministre des affaires sociales, s'accorde avec certains syndicats sur une grille de majoration de 0 à 17 %. Au vu de la précarisation des mineurs et des conjoints survivants, les représentants des mineurs souhaitent une revalorisation de 5 % des retraites minières la mise en place de négociations pour stopper le décrochage des retraites des mineurs par rapport au régime général. À tous ces mineurs comme à leurs veuves, nous leur devons reconnaissance et justice. Il lui demande en conséquence quelles sont ses intentions quant aux propositions exprimées par les représentants des retraités mineurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121066

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2809